

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)



**RAPPORT D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE DE L'ÉCOLE
DE LA MARINE NATIONALE (EMAN) EN VUE DE
L'HABILITATION A DELIVRER LE DIPLÔME DE MASTER EN
« SCIENCES NAVALES ET MARITIMES »**

L'équipe d'évaluation :

- **M. Courfia DIAWARA**, Professeur titulaire des Universités, Président ;
- **M. Mamadou Kabirou TOURE**, Professeur assimilé, Membre ;
- **M. Abdelhak NAGUIB**, Professionnel, Membre ;
- **M. Leroux DRAME**, Professionnel, Membre.

Signature :

Pour l'équipe, le Président



Pr. COURFIA DIAWARA
Email: ckdiawara@univ-zig.sn

Mars, 2025

Table des matières

Introduction.....	4
I. Présentation de l'établissement.....	4
II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation :	4
III. Description de la visite de terrain :.....	5
IV. Appréciations de l'EMAN au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup.....	6
V. POINTS FORTS DE L'EMAN :	19
VI. POINTS FAIBLES DE L'EMAN :	20
VII. APPRECIATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT :	21
VIII. RECOMMANDATIONS A L'ETABLISSEMENT :	22
IX. RECOMMANDATIONS A L'ANAQ-SUP	22
X. PROPOSITION D'AVIS.....	22

Liste des abréviations

ANAQ-SUP	Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur
ARPA	Aide Automatique au Pointage Radar
BS	Brevet supérieur
CEMIA	Centre Médical Inter Armées
CIAQ	Cellule Interne d'Assurance Qualité
COMEMAN	Commandant de l'Ecole de la Marine nationale
CREMAN	Centre de recherche et d'expertises de la Marine nationale
CVD	Cercle de la Voile de Dakar
DASA	Direction de l'Action Sociale des Armées
DIRCEL	Direction du contrôle, des études et de la législation du Ministère des Forces armées
DPSA	Direction de la Prévention et de la Sécurité des Armées
EBAD	Ecole des bibliothécaires, archivistes et documentalistes
EMAN	Ecole de la Marine nationale
ENSM	Ecole Nationale Supérieure Maritime
ENOA	Ecole nationale des Officiers d'active
ESP	Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar
HMO	Hôpital Militaire de Ouakam
HPD	Hôpital Principal de Dakar
LMD	Licence-Master-Doctorat
ML	Machine Learning
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAM	Plan Annuel de Mutation
PATS	Personnel Administratif, Technique et de Service
PER	Personnel d'Enseignement et de Recherche
PMS	Projet Maritime Scientifique
QHSE	Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement
SAC	Service à la Communauté
SIGRH	Système d'Information et de Gestion des Ressources Humaines
TED	Tableau d'Effectifs et de Dotation
TP	Travaux Pratiques
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Introduction

L'Ecole nationale de la Marine (EMAN) a sollicité auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'habilitation à délivrer le diplôme de Master en Sciences navales et maritimes. C'est dans ce cadre que l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup), a commis un groupe de quatre (04) experts pour l'évaluation institutionnelle de cet établissement.

La mission s'est déroulée le mardi 17 décembre 2024.

I. Présentation de l'établissement

L'Ecole nationale de la Marine (EMAN) est un établissement public à caractère administratif créé par décret n°2019 – 2097 du 16 décembre 2019 pour l'atteinte des objectifs fixés par les autorités militaires conformément au Tableau d'Effectifs et de Dotation (TED) horizon 2025. Elle doit favoriser un encadrement permanent des militaires en vue de favoriser l'autonomie du Sénégal en termes de formation du personnel.

L'établissement prépare aux formations des différents cadres de la Marine. Il s'agit :

- pour la formation initiale des jeunes officiers, des officiers marinières avec le cours de maîtrise et des militaires du rang avec le cours d'élèves quartiers-maîtres, ainsi que les stages des marins professionnels du certificat d'aptitude technique n°1 au brevet supérieur (BS) ;
- pour les officiers, qui rejoignent l'EMAN après deux ans de formation militaire générale à l'Ecole nationale des officiers d'active (ENOA) avec un niveau de licence scientifique et technique, pour suivre deux autres années de formation d'officier de Marine.

L'établissement souhaite sanctionner le cours destiné aux officiers par un diplôme de « Master en Sciences navales et maritimes ».

EMAN est placée sous la tutelle technique du Ministère des Forces armées et sous la tutelle financière du Ministère en charge des Finances et du Budget.

Le siège de l'Ecole est sis au Camp « Général Mountaga DIALLO », Hann-Bel-Air, Dakar.

II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation :

Le rapport d'auto-évaluation respecte le canevas défini par le guide d'auto-évaluation fourni par l'ANAQ-Sup. C'est un document de 112 pages, sans les annexes. Ce rapport a été élaboré suite à une auto-évaluation institutionnelle conduite par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes de l'établissement. Tous les standards ont été renseignés.

L'essentiel des éléments de preuve produits a été consulté sur place. Le rapport est informatif.

III. Description de la visite de terrain :

a. Préparation de la visite de terrain :

Une réunion avec l'ANAQ-Sup et les experts a été organisée en visio-conférence par l'ANAQ-SUP le samedi 14 décembre 2024 pour discuter et valider le cadre conceptuel et la démarche méthodologique.

Les experts en ont profité pour échanger et s'accorder sur l'organisation du travail.

b. Organisation et déroulement de la visite :

La visite a été effectuée le mardi 17 décembre 2024, conformément à l'agenda fourni par l'ANAQ-Sup. et les échanges avec l'équipe des experts à démarrer à 08h 46mn.

Il faut préciser que l'un des collègues, le Capitaine NAGUIB, suivait la visite en ligne depuis le Maroc grâce au dispositif mis en place par la Direction de l'Ecole.

L'agenda de la visite des experts se décline comme suit :

Horaires	Activités des experts
08 h30 – 08h 45	Accueil des experts par le Directeur général accompagné de ses collaborateurs et échanges entre les experts
08h 45 - 10h 00	Présentation et échanges sur le rapport d'auto-évaluation institutionnelle avec les différents responsables du Centre
10h 00 - 13h 00	Entretiens avec le PER, le PATS et les auditeurs
14h 00 - 15h 00	Visite des lieux
15h 00 - 15h 30	Réunion de synthèse des experts
15h 30 - 16h 00	Restitution orale des premiers éléments d'appréciation
16 h 00	Fin de la visite

La synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'établissement à la fin de l'évaluation de terrain en deux rubriques : points forts et points faibles. Il a été précisé à la Direction que les points faibles feront l'objet de recommandations.

c. Appréciation de la visite :

La visite s'est déroulée dans de bonnes conditions selon l'agenda établi avec un débordement sur le temps compte tenu des échanges et la consultation sur place des éléments de preuve.

Aucune difficulté significative pouvant porter préjudice au bon déroulement des activités n'a été notée. La Direction générale a fait prendre toutes les dispositions pour permettre aux experts de disposer de toutes les informations dont ils ont besoin.

IV. Appréciations de l'EMAN au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01 : *L'institution s'est dotée d'une mission publique et des objectifs en matière d'enseignement et de recherche et a déterminé sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique*

Appréciation globale

Conformément au décret 2019-2097 du 16 décembre 2019 portant à sa création, l'EMAN a pour principale vocation d'assurer la formation et le perfectionnement des marins des différentes catégories dans toutes les spécialités de la Marine nationale. A ce titre, elle est chargée :

- des formations initiales, d'application et de spécialisation des officiers de marine ;
- de la formation du personnel non officier dans toutes les spécialités de la Marine ;
- de la recherche scientifique et technique dans le domaine des sciences maritimes ;
- de l'organisation de séminaires de mise à niveau au profit du personnel des Armées ou de structures partenaires.

L'EMAN vise à doter le Sénégal de ressources humaines spécialisées aptes à relever les défis multiformes actuels. À cet effet, elle a élaboré un curriculum adapté pour une formation de base d'application de l'officier de marine.

L'établissement est appelé à servir de centre de doctrine pour forger une véritable culture marine et opérationnelle propre à la Marine nationale.

S'appuyant sur la stratégie navale « horizon 2050 » du Chef d'état-major de la Marine nationale, l'Ecole a s'est dotée d'un plan d'action stratégique consultable sur place. Ladite stratégie recommande à l'Ecole d'accorder une place importante à la recherche scientifique et à l'innovation technologique avec la mise en place d'un laboratoire de recherche et de développement des sciences et techniques navales. Ce qui justifie la convention signée avec l'Ecole supérieure polytechnique (ESP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).

S'adossant au document « Stratégie navale horizon 2050 », l'EMAN a élaboré un plan stratégique couvrant la période 2024-2029 dans lequel sont précisés sa vision, ses missions et ses objectifs en matière de formation et de développement institutionnel.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02 : *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche*

Appréciation globale

L'EMAN a mis en place un certain nombre d'organes et élaboré des textes qui fixent les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels. Il s'agit :

- du Conseil de l'Ecole dont les missions sont, entre autres : conseiller le Commandant de l'école sur les contenus des formations, les volumes horaires des modules de formations, les méthodes pédagogiques, les modalités des contrôles de connaissances, des évaluations et sanctions des enseignements, assister le Directeur des études et le Directeur des instructions sur la formation des formateurs, en ciblant les profils les plus indiqués ;
- de l'arrêté ministériel n°1130/MFA/DIR.CEL du 12 janvier 2022 portant règlement intérieur de l'EMAN et de l'instruction ministérielle n°4905/MFA/DIRCEL du 26 décembre 2023 fixant les programmes d'enseignement précisent les conditions dans lesquelles les instructions sont organisées, les modalités de sanctions des enseignements ainsi que les dispositions prises pour encadrer les activités de formation ;
- du Manuel des procédures de la Direction des études.

L'implication des différentes composantes est également une réalité à l'EMAN puisque le PER, membre du Conseil scientifique, siège au Conseil d'école tandis que les auditeurs, qui sont des officiers-élèves, participent à l'évaluation des enseignements.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03 : *L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique*

Appréciation globale

L'EMAN dispose d'un effectif de plus de 30 enseignants constitués d'officiers supérieurs et d'enseignants des universités, plus particulièrement de l'ESP. Le Personnel administratif, technique et de service (PATS) est composé de près de 50 agents en provenance de la Marine et des autres corps de l'Armée dans le respect de l'adéquation profil/emploi.

Son fonctionnement est assuré par le budget issu de la loi de finance initiale et le soutien attentionné du chef d'Etat major de la marine nationale sur certains besoins spécifiques.

La gouvernance de l'Ecole est principalement régie par les organes que sont le commandement de l'Ecole, le Conseil scientifique et le conseil d'Ecole. Le Commandement

de l'Ecole a pour missions la mise en fonction des moyens de l'Ecole et de l'administration intérieure de l'Ecole. Outre le Commandant, il y a :

- le commandant en second qui assiste le COMEMAN et est chargé de la coordination de toutes les activités de l'Ecole ;
- le directeur des études, responsable de la conduite des études, de la coordination et du contrôle des enseignements ;
- le directeur de l'instruction qui est responsable de la coordination des escouades ;
- le chef soutien qui est chargé de coordonner toutes les activités de soutien sous l'autorité du commandant d'Ecole.

Les structures telles que le conseil d'Ecole, le conseil scientifique et la cellule interne d'assurance qualité n'apparaissent pas sur la description de l'organigramme.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.04 : *Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.*

Appréciation globale

Les sources de financement de l'EMAN proviennent des subventions de l'Etat et des moyens de la Marine.

Ces sources de financement ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'EMAN en matière de formation et de recherche et lui permettent d'exécuter convenablement ses missions.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.05 : *L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.*

Appréciation globale

L'approche qualité fait partie des priorités de l'Ecole qui a mis en place une Cellule Interne d'Assurance Qualité.

L'acte de nomination des membres de la Cellule a été mis à la disposition des évaluateurs. Les process qu'elle met en œuvre dans la conduite des formations offertes (qualité externe) sont également concernés pour asseoir la notoriété de l'Ecole.

Une charte qualité de l'Ecole et un manuel des procédures de la Direction des études sont élaborés.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.06 : *L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits*

Appréciation globale

L'Ecole est assujettie à la discipline militaire. Néanmoins, la Direction de l'École s'appuie sur un cadre réglementaire et un dispositif pour asseoir la discipline et anticiper les crises. Il s'agit :

- l'arrêté ministériel portant règlement intérieur de l'Ecole de la Marine nationale qui prévoit un ensemble de procédures pour la gestion des conflits en interne ;
- l'instruction permanente sur le service général ;
- la nomination d'un chef de service intérieur responsable de la discipline dans l'Ecole, secondé d'un capitaine d'armes, élément central du dispositif.

De même, l'Ecole bénéficie également du concours de l'inspecteur de la prévention de la sécurité des Armées qui intervient dans la gestion des problèmes liés à la discipline de tout le personnel du camp militaire « général Mountaga DIALLO ».

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : *L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.*

Appréciation globale

L'EMAN propose un Master en Sciences navales et maritimes.

C'est un programme qui forme au grade d'officier. Le cours se déroule en deux phases : un tronc commun dont une partie se déroule à l'Ecole nationale des officiers d'active (ENOA) de Thiès et une formation d'officier de marine qui se déroule à l'EMAN de Dakar. Le master permet de former les marins dans toutes les spécialités utiles pour un officier marin ; à savoir :

- Opérations navales
- Protection – Défense
- Administration et logistique marine
- Energie – Propulsion (démarre en 2026)

L'architecture de la maquette de ce programme est conforme aux normes du système LMD et à la réglementation nationale en la matière.

Ce Master est en cohérence avec les missions et les objectifs que s'est donnée l'Ecole.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : *L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants*

Appréciation globale

L'offre de formation de l'EMAN est dotée d'un système de crédits capitalisables et transférables conformément au système LMD. En effet, le concours est ouvert aux étudiants titulaires de la licence puisque la formation permet l'obtention du master.

Dans le cadre du partenariat, les titulaires du master avec l'option « administration et logistique marine » peuvent poursuivre leur cursus dans les universités internationales maritimes comme l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM) de Nantes ou l'université maritime internationale de Malmö.

Les officiers-élèves peuvent, des fois, embarquer à bord des navires étrangers dans le cadre de leur stage. Cependant, la formalisation n'est pas encore de mise. Des projets de programmes d'échanges sont en perspective avec l'Ecole navale de Brest et de l'Ecole royale navale de Casablanca.

L'Ecole a eu également à recevoir des auditeurs de pays étrangers. Elle ambitionne de renforcer ce volet avec d'autres partenaires.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : *L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions*

Appréciation globale

Les conditions d'obtention des attestations et diplômes sont clairement définies dans l'Instruction ministérielle n°4905/MFA/DIRCEL du 26 décembre 2023 fixant les programmes d'enseignement et les modalités de déroulement des cours.

Elles sont conformes à la réglementation nationale et au système LMD et connues des officiers-élèves.

Les conditions de participation des PER aux délibérations et les procès-verbaux de délibérations existent.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.04 : *L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés*

Appréciation globale

Des initiatives sont prises pour recueillir l'avis des instructeurs sur la qualité des enseignements. De même, le Conseil scientifique prend en charge les besoins pédagogiques et oriente les axes de recherches scientifiques.

Chaque cours, à son terme, fait l'objet d'évaluations à partir des fiches renseignées par les étudiants et un rapport de l'instructeur. Ces derniers donnent leurs appréciations et la synthèse est réalisée par la CIAQ.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.05 : *L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).*

Appréciation globale

La Cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) procède à l'évaluation du programme de formation. Des séminaires QSHE sont également organisés au profit des officiers-élèves en dernière année de Master.

De même, avant le début de chaque année académique, une révision du programme est effectuée en tenant en compte des outils de travail de la Marine, des évolutions technologiques et des feedbacks des officiers de Marine accueillant les sortants de l'EMAN dans leurs unités. Toutefois, on note l'absence d'une programmation périodique de révision systématique des programmes avec l'apport d'experts externes.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Recherche

Standard 3.01 : *Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.*

Appréciation globale :

L'Ecole mène essentiellement des activités de recherche-action afin de doter les officiers-élèves des capacités d'analyse prospective et d'innovation pour une grande adaptabilité aux changements rapides du milieu marin et de la technologie.

Pour ce faire, les officiers-élèves sont appelés à réaliser un projet maritime scientifique (PMS) axé sur une problématique de recherche et d'innovation.

Il n'est pas encore mis en place un budget spécifique affecté à la recherche.

Ces activités sont en parfaite harmonie avec le plan stratégique de l'Ecole. L'Etat-major de la Marine prévoit de mettre en place un Centre de Recherche et d'Expertises de la Marine nationale (CREMAN); celui-ci, avec l'accompagnement de l'ESP, permettra à l'Ecole d'améliorer sa politique en matière de recherche. Le projet d'arrêté y relatif est dans le circuit de validation.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02: *L'institut garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation*

Appréciation globale :

L'Ecole procède à une révision des programmes de formation pour une intégration des nouvelles connaissances scientifiques. Ainsi, les nouvelles connaissances scientifiques telles que l'Intelligence artificielle, le Machine Learning ML et l'automatisation sont intégrées dans le curriculum de formation.

Elle veille à équiper les salles de TP d'équipements de dernière génération, à l'instar du simulateur de navigation.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Service à la Communauté (SAC)

Standard 4.01 : *L'établissement s'est doté d'une politique en matière de SAC*

Appréciation globale

Pour accompagner cette politique, l'Ecole s'appuie sur le bureau relations-extérieures de la Direction des études qui est assisté par le bureau soutien qui dispose de moyens humains et matériels pour la mise en œuvre des activités.

Dans le cadre de son partenariat avec l'ESP, elle prévoit la formation en citoyenneté des élèves ingénieurs.

Les experts n'ont pas constaté de plan d'action, de procès-verbaux ou de compte-rendu d'activités relatifs au SAC.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.02 : *L'établissement favorise et met en œuvre le SAC*

Appréciation globale

Le Service à la Communauté constitue un aspect important dans la politique de l'Ecole. Elle s'investit, dans le cadre du concept Armée – Nation, dans des activités en faveur des populations.

L'Ecole accompagne différentes activités à travers le Sénégal : le Marathon de Dakar, la traversée Dakar – Gorée, l'organisation de journées portes ouvertes.

Elle ambitionne de renforcer son partenariat avec le Cercle de la Voile (CVD) de Dakar pour aider à une meilleure vulgarisation des activités nautiques et prendre en charge la formation des jeunes dans ces sports nautiques.

L'ensemble de ces activités doivent entrer dans le cadre d'une politique définie, validée en interne et formalisée.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Insertion

Standard 5.01 : *L'établissement s'est doté d'une politique d'appui à l'insertion des étudiants.*

Appréciation globale

Aucun dispositif particulier n'est mis en place pour accompagner ses officiers-élèves au terme de leur formation.

Ceci s'explique par le fait que les élèves admis et ayant satisfait à la visite médicale d'aptitude sont d'office incorporés dans l'Armée. En effet, les élèves de l'EMAN ont le statut d'officier de la marine dès leur entrée à l'Ecole d'où la question de l'insertion réglée en amont.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : *L'établissement favorise et met en œuvre une politique de préparation à l'insertion*

Appréciation globale

Le statut de l'Ecole fait qu'il n'y a pas de politique spécifique mise en place pour une politique à l'insertion. Les officiers élèves sont encadrés et suivis dans leurs services respectifs d'affectation dès leur sortie de l'Ecole.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche

Standard 6.01 : *Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques*

Appréciation globale

L'Ecole, outre les instructeurs de la Marine nationale en activité détachés pour dispenser des cours par une note de service du Chef d'état-major de la Marine nationale, n'a pas un corps d'enseignants permanent.

Le personnel vacataire, choisi parmi les enseignants des universités publiques principalement, est recruté suivant des critères qui permettent d'être en phase avec le programme et les missions de l'Ecole en se basant sur le partenariat avec l'ESP de l'UCAD. Il n'est pas noté d'appels à candidatures.

Sous ce rapport, l'Ecole n'intervient pas dans les procédures de nomination et/ou de promotion du PER.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 6.02 : *L'établissement régleme la formation et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.*

Appréciation globale

Le personnel instructeur bénéficie d'un accompagnement en début d'année pour le préparer sur le plan académique et professionnel.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.03 : *L'institution conduit une politique durable de la relève*

Appréciation globale

Aucune politique de relève n'est notée. L'Ecole compte sur le personnel militaire à travers des mesures d'affectation et de relève aux postes systématique et périodique au plus tous les deux ans pour les sous-officiers et trois ans pour les officiers y compris enseignant.

Elle n'a pas encore de formation doctorale.

Conclusion sur le standard : NON APPLICABLE

Standard 6.04 : *L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière*

Appréciation globale

La gestion du personnel de l'Ecole obéit à celle de l'Armée en général. Ainsi, n'ayant pas de personnel propre relevant de la gestion du Commandement, elle n'a pas mis en place une politique pour accompagner la carrière du personnel.

Conclusion sur le standard : NON APPLICABLE

Champ d'évaluation 7 : Personnel administratif, technique et de service (PATS)

Standard 7.01 : *Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.*

Appréciation globale

Le PATS de l'Ecole est un personnel militaire assujetti au Programme Annuel de Mutation (PAM) de la Marine nationale et de l'Armée. Le suivi est fait à partir du système d'information et de gestion des Ressources Humaines (SIGRH) commun aux Armées.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 7.02 : *L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).*

Appréciation globale

L'Ecole accompagne le PATS en leur faisant bénéficier de formations spécifiques et des stages dans la sous-région. A titre illustratif, elle a facilité les formations suivantes :

- la gérante de bibliothèque a reçu une formation qualifiante de bibliothécaire archiviste à l'Ecole des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes (EBAD) de Dakar ;
- le vaguemestre a reçu une formation pour obtenir son permis de conduire ;
- les responsables de filières sécurité, mécanique et électricité ont suivi des séminaires de renforcement des capacités dans leurs domaines respectifs et en QHSE, etc. ;
- le point focal genre a suivi un séminaire de partage d'expérience et de mise à niveau à Abidjan, en coopération avec les partenaires internationaux.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 8 : étudiants

Standard 8.01 : *Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes de formation de l'établissement sont conformes aux textes et publiées.*

Appréciation globale

Pour le recrutement des élèves de l'Ecole, l'Etat-major général des Armées publie un communiqué destiné aux zones militaires des différentes régions. Ce communiqué est partagé dans les médias et par tous les canaux disponibles ainsi dans les structures cibles comme les Ecoles et universités.

Les conditions d'admission sont précisées dans le décret n°2019-2097 du 16 décembre 2019 et l'arrêté ministériel n°1130/MFA/DIR.CEL du 12 janvier 2022 portant règlement intérieur de l'EMAN.

L'Ecole met en œuvre la législation sénégalaise sur le LMD, notamment le décret relatif au diplôme du Master.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 8.02 : *L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.*

Appréciation globale

Les critères de sélection ne remettent pas en cause l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Ainsi, pour permettre une meilleure présence des femmes, l'Ecole organise des séances de sensibilisation pour la promotion du recrutement de personnel féminin, notamment au Lycée Kennedy.

L'Ecole dispose d'un point focal Genre chargé de veiller à la bonne intégration et à l'épanouissement du personnel féminin à l'Ecole.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 8.03 : *L'établissement observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.*

Appréciation globale

L'Ecole assure un suivi rapproché des élèves à partir des examens écrits, assortis d'un système de contrôle continu, programmé ou inopiné, qui peut être écrit ou pratique, tout au long du parcours, pour évaluer ses élèves.

Le Conseil d'Ecole se réunit également pour statuer sur l'évolution des élèves en perspective d'une meilleure orientation de leur cursus.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 8.04 : *L'encadrement et le soutien permettent l'atteinte des objectifs de formation de l'établissement et de chacune des unités qui la composent.*

Appréciation globale

Malgré l'absence de PER permanent, l'Ecole a un bon taux d'encadrement qui permet l'atteinte des objectifs pédagogiques. Chaque niveau de formation dispose d'un directeur de cours.

De même, dans le cadre des projets de fin d'études, les officiers élèves sont constitués en binômes et sont encadrés par un enseignant, civil ou militaire, et un officier pilote qui les accompagne tout au long de la rédaction du mémoire.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 8.05 : *L'établissement veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s.*

Appréciation globale

L'Ecole s'appuie sur la Direction de l'Action sociale des Armées (DASA) et la Direction de la prévention et de la sécurité des Armées (DPSA) qui s'occupent respectivement de l'amélioration des conditions sociales, morales et matérielles de vie, de la prévention, de la protection sociale et de la prise en compte autant que possible des problèmes sociaux.

La Direction des études les accompagne également dans leur cursus.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 9 : infrastructures et équipements

Standard 9.01 : *L'établissement dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long terme.*

Appréciation globale

L'Ecole dispose d'infrastructures de qualité qui lui offrent un cadre propice dans un environnement bien tenu pour lui permettre de mener à bien ses activités de formation dans des conditions satisfaisantes.

Les locaux pédagogiques et administratifs sont en nombre suffisant et bien équipés. Les salles de travaux pratiques, séparées selon leur spécificité, sont munies d'équipements lourds adaptés aux besoins de la formation. Des simulateurs et des navires équipés d'armements sont utilisés pour les corvettes des élèves.

Des locaux pour les loisirs sont également disponibles et fonctionnels. Il en est de même pour l'hébergement et la restauration.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 9.02 : *Les ressources documentaires dont dispose l'établissement lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité*

Appréciation globale

L'Ecole dispose d'une bibliothèque physique composée d'une documentation riche et variée couvrant un large éventail de domaines utiles aux apprenants, au PER et au PATS.

Elle dispose également d'un accès à des bibliothèques numériques de divers universités et instituts, dont le contenu est relatif à la formation délivrée. On peut citer BUCAD - Scholarvox – IMODOC. L'Ecole est également abonnée à des revues.

En outre, l'accès internet est garanti par un WIFI suffisamment réparti dans toute l'institution. Un site Web est aussi présent et permet un bon partage de l'information avec les différents usagers.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 9.03 : *L'établissement offre un service approprié aux personnes en situation de handicap.*

Appréciation globale

L'établissement ne dispose pas de rampes ou d'infrastructures spécifiques dédiées aux personnes à mobilité réduite. Ce besoin peut sembler inopportun compte tenu de la nature de l'établissement mais en réalité il n'est point exclu l'intervention de formateur ou d'expert externe en situation de handicap.

Conclusion sur le standard : Non ATTEINT

Standard 9.04 : *L'établissement dispose d'un système de prise en charge médicale, d'hygiène, de sécurité de protection de l'environnement.*

Appréciation et globale

L'établissement, en tant qu'entité militaire, relève du centre médico-social de la Marine nationale. Tout le personnel militaire de l'Ecole y dispose d'un carnet individuel de suivi médical. En cas d'urgence, la prise en charge est assurée par l'infirmierie du camp de Bel Air pour des raisons de proximité. Quand un patient nécessite des examens poussés ou des soins intensifs, il est évacué dans les grands hôpitaux militaires de la place comme l'Hôpital militaire de Ouakam (HMO), l'Hôpital principal de Dakar (HPD) ou au Centre médical interarmées (CEMIA) qui se trouve non loin de Bel-Air

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 10 : coopération

Standard 10.01 : *L'établissement noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Il promeut la collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.*

Appréciation globale

L'Ecole ambitionne d'établir un réseau de partenariat avec des établissements spécialisés. Concernant les établissements d'enseignement supérieur, l'Ecole est en relation avec l'ESP. Toutefois, il serait utile de formaliser cette collaboration en signant le partenariat avec le Rectorat de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), qui est la personne morale.

Néanmoins, dans les faits, l'Ecole est en relation avec diverses institutions tant au niveau national qu'à l'échelle régionale et internationale avec des structures du domaine.

Son réseau de partenariat lui permet de faciliter le stage des élèves.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 11 : information et communication

Standard 11.01 : *L'établissement se fonde sur des informations pertinentes pour prendre des décisions stratégiques*

Appréciation globale

Une veille régulière concernant l'évolution technologique, l'innovation des équipements des navires, la mutation de la situation sécuritaire maritime et les revues « Mer et marine » ainsi que le « Marin » constituent de réels outils d'aide à la prise de décisions stratégiques pour la direction de l'Ecole.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 11.02 : *L'établissement suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente sur les plans interne et externe*

Appréciation globale

La communication de l'Ecole obéit aux règles de l'Armée. La communication externe de l'Ecole est gérée par la Cellule de communication de la Marine. Celle-ci dispose d'un site internet, des pages Facebook et du réseau X (ex-twitter). Les communiqués sont validés par le commandement.

La communication interne se fait à travers la messagerie électronique de l'Armée.

Toutefois, l'Ecole gagnerait, en relation avec la hiérarchie militaire, à développer un système d'information qui lui est propre.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

V. POINTS FORTS DE L'EMAN :

a) Gouvernance :

- Organisation administrative bien huilée et conforme aux principes.
- Organes de gestion fonctionnels.
- Parfaite interactivité entre les différentes structures administratives.
- Organigramme conforme à la structuration militaire.
- Répartition harmonieuse des tâches entre les différents services.
- Production de rapports à destination de la hiérarchie.

b) Offre de formation :

- Offre de formation adaptée et répondant aux normes.
- Corps professoral avec des profils adaptés.
- Maquettes répondant aux normes et objet d'évaluation.
- Approche professionnalisante des modules.

c) Recherche :

- Equipements techniques de dernière génération.
- Laboratoires bien aménagés.
- Projet de création du CREMAN.

d) Infrastructures et équipements :

- Salles de cours et amphithéâtres bien aménagés.
- Logements en parfait état.
- Toilettes fonctionnelles et bien entretenues.
- Volet sécuritaire bien pris en charge avec l'installation d'extincteurs qui font l'objet d'un entretien périodique.
- Espaces de loisir bien aménagés et fonctionnels.
- Aide au transport du personnel.

VI. POINTS FAIBLES DE L'EMAN :

a) Gouvernance :

- Incomplétude de l'organigramme : absence de la CIAQ et du Comité scientifique.
- Absence d'un manuel qualité.
- Fonctionnement a minima du Conseil d'école et du Conseil scientifique et pédagogique.
- Absence de mise à jour du réseau de partenariat : les conventions ne sont pas formalisées.
- Faiblesse du dispositif de politique de gestion des risques et des dispositions à prendre en cas de survenue d'une épidémie.
- Absence de Cellule dédiée à la veille technologique.

b) Pédagogie :

- Absence, dans la maquette, de formations spécifiques à l'utilisation des simulateurs.

c) Recherche :

- Absence de documentation technique et scientifique en Anglais à la Bibliothèque.
- Non acquisition de cours types de l'OMI pour la formation maritime.
- Faible coopération scientifique et technique en matière de recherche (par exemple dans le domaine de la robotique marine et sous-marine, la transition énergétique et décarbonation du secteur maritime, ou l'atteinte de certains Objectifs de

Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies dans le cadre du service à la communauté).

d) Infrastructures et équipements :

- Absence d'affichage de la liste des équipements ainsi que de leur mode d'emploi dans les laboratoires.
- Absence de rampes à certains bâtiments pour faciliter l'accès aux autres composantes (PER par exemple) et visiteurs.
- Non indication du plan de maintenance adopté dans chaque atelier ou laboratoire.
- Incomplétude du dispositif de simulation : acquérir, en sus du « Simulateur de manœuvre », les simulateurs relatifs à :
 - Radar et ARPA (Aide Automatique pour le Pointage Radar) ;
 - Pour l'utilisation des cartes électronique (ECDIS) ;
 - Système mondial de détresse et de sécurité en mer.

VII. APPRECIATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT :

L'EMAN est un établissement militaire bien structuré et réglementé. Les perspectives sont bien claires et identifiées dans le plan stratégique de l'établissement.

L'atmosphère de travail ambiant est favorable à la collaboration. Adossée à la discipline militaire, les tâches sont exécutées selon les normes préétablies. Ainsi, chaque composante s'acquitte convenablement de sa mission. Ce qui fait que le cadre physique est bien entretenu et la propreté est une exigence de la Direction.

L'offre de formation est bien encadrée par des mécanismes clairs qui définissent aux apprenants les différents niveaux à atteindre et les critères nécessaires pour y parvenir.

Tout le dispositif nécessaire pour la formation d'officiers marins aptes à s'insérer dans le dispositif militaire national est en place. Le volet pratique occupe une part importante dans le programme de formation.

L'Ecole, outre les enseignants issus de l'ESP, s'appuie sur un personnel militaire mis à disposition par l'Etat-major. Ce personnel obéit aux règles d'affectation du personnel militaire. Cette rotation pourrait constituer un blocage puisqu'il n'est pas garanti que les nouveaux personnels affectés disposeraient des mêmes compétences que ceux qu'ils remplacent.

Enfin, conformément au concept Armée-Nation, l'EMAN est assez active dans le service à la communauté même s'il faut qu'elle pense à le conceptualiser pour plus de visibilité.

VIII. RECOMMANDATIONS A L'ETABLISSEMENT :

- Formaliser son partenariat avec l'ESP en signant la convention avec le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) conformément aux procédures en vigueur.
- Prévoir l'acquisition de simulateurs complémentaires
- Réviser l'organigramme de l'Ecole pour y insérer la Cellule interne d'Assurance Qualité et le Comité scientifique et pédagogique.
- S'accorder avec la hiérarchie de l'Etat-major pour disposer d'un système d'information spécifique et plus souple pour davantage de visibilité de l'Ecole
- Envisager l'appel à candidature pour les enseignants spécialistes du domaine
- Formaliser les activités de service à la communauté
- Valoriser l'implication aux activités de formation des personnels militaires (PER et PATS)
- Aménager des rampes pour les personnes à mobilité réduite.
- Prévoir, dans les laboratoires, un affichage pour indiquer la liste des équipements ainsi que de leur mode d'emploi.

IX. RECOMMANDATIONS A L'ANAQ-SUP

- Adapter certains standards du référentiel (sur le PER, l'insertion à titre d'exemples) aux spécificités des établissements à évaluer.

X. PROPOSITION D'AVIS

Avis favorable pour une habilitation à délivrer le diplôme de master en « Sciences Navales et Maritimes ».